



La taxe d'apprentissage

L'IFSI/IFAS de Chartres est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories A et B. L'institut, remercie vivement, dans le cadre de la taxe d'apprentissage collectée pour l'année 2018, ses partenaires donateurs. Cette contribution permet, notamment, d'améliorer les conditions de formation et de développer les nouvelles technologies utilisées pour former nos futurs professionnels de santé inscrits dans notre Institut de formation.

Les partenaires 2018

COMPTOIR METALLURGIQUE CHARTRAIN - 54 rue du Château d'eau 28300 MAINVILLIERS

DREAMS CONSULTING - 29 Bd Jean Jaurès 45000 ORLÉANS

ETABLISSEMENT FASSIER - rue de l'Industrie 72320 VIBRAYE

GMF Assurances 51 avenue Côte de Nacre 14000 CAEN

GROUPE COLISÉE (JARDINS D'ARIANE)

GROUPE ELSAN (Hôpital privé d'Eure et Loir)

GROUPE ORPEA INTERGROS - 13 Boulevard Mont d'Est - CS 10022 93192 NOISY LE GRAND

INSTITUT DIABÉTOLOGIE NUTRITION CENTRE - 35 rue du Verger 28300 MAINVILLIERS

JC DECAUX SA - ZA Sainte Apolline 78370 PLAISIR

LE PARC SAINT CHARLES - 10 rue du Moulin à Tan 28000 CHARTRES

MYLAN MEDICAL - 42 rue Washington 75008 PARIS

NOVO NORDISK PRODUCTION - 45 Avenue d'Orléans 28000 CHARTRES

PÔLE FORMATION - 29 Boulevard Jean Jaures 45000 ORLEANS

PRH-FRANCE NORD - 29 Boulevard Jean Jaures 45000 ORLEANS

PRH CENTRE - 8 rue Camille Marcille 28000 CHARTRES

RELAIS TENDRESSE - 3 rue du Haut Gazeran 78125 GAZERAN

SELECT TT - 276 av du Président Wilson 93200 SAINT DENIS

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>